



## 1) Questions

### Point 85 : Impasse Mirande

a) Toujours autant de végétation dans une propriété de l'impasse.

b) Devant chez M. Ocamou, les bouchons à clé provoquent toujours des nuisances sonores.

**Réponse** : Présence d'un léger affaissement de la trachée EP : impossibilité technique de réparer, confirmée par le service voirie et EUROVIA.

### Point 86 : Route de Barétous

Un matelas a été jeté (devant la propriété Lagarde).

**Réponse** : Le matelas a été enlevé.

### Point 87 : Chemin de Bélandre

Madame Lagarde indique que l'élagage est bien fait, mais que Chemin de Bélandre, personne n'est passé.

**Réponse** : Les équipes des Services Techniques sont intervenues.

### Point 88 : Chemin du Moulin

L'élagage doit être fait sur la partie basse (partie goudronnée sur le côté droit en descendant).

**Réponse** : Cette partie est située sur du domaine privé. Les équipes de la Ville ne peuvent donc pas intervenir.

### Point 89 : Chemin des Candeaux

a) Ce chemin a été inondé lors des pluies importantes du mois d'octobre. L'eau a recouvert la route plusieurs jours.

Les fossés sont curés mais une gaine qui permet à l'eau de s'évacuer dans les champs (en face des champs Labaquère) est complètement bouchée. Une intervention est nécessaire.

**Réponse** : Le curage du fossé et le débouchage des buses a été fait semaine 51.

### Point 90 : RD 919

Direction Féas, devant la propriété Larroude, le poteau téléphonique n'a pas été réparé.

**Réponse** : Il s'agit d'une compétence TELECOM. La demande leur a été transmise.

### Point 91 : Parcours santé

Des camping-cars stationnent la nuit et utilisent l'eau et les toilettes du parcours santé. Ont-ils l'autorisation ?

**Réponse** : De façon générale, un camping-car est un véhicule comme les autres et a donc le droit de stationner sur n'importe quel emplacement. Toutefois, stationner en camping-car est différent de camper. Si le camping cariste souhaite simplement faire un stop sur une place de stationnement tout en restant à l'intérieur du camping-car, y compris pour dormir, il le peut. En revanche, s'il met les cales ou installe du matériel de camping dehors (auvent, table, chaises, marchepied ou tout autre équipement), il fait du camping et est donc verbalisable.

### Point 92 : Église

Autel de la vierge : descellement de la statue dont la colonne est de travers.

**Réponse** : Cette information a bien été transmise au service compétent pour traitement.

### **Point 93 : Route du Pont du Gouat**

Nid de poule important au n°1094. Il y a un affaissement devant les deux maisons voisines.

### **Point 94 : Chemin des Charrois**

Devant la propriété Sottou, de l'eau stagne en permanence dès qu'il pleut.

**Réponse** : Le service assainissement doit commander ces travaux dans le cas où ils seraient validés. La demande a bien été transmise à Monsieur Éric LASSALLE, responsable du service assainissement.

### **Point 95 : Route de Barétous**

Le poteau électrique situé face à l'entrée du stade de rugby et celui situé en face de l'ancienne propriété Casas (à 300 mètres du stade) sont surchargés de lierre et de feuillage.

**Réponse** : Il s'agit d'une compétence ENEDIS. L'information leur a été transmise.

## **2) Informations**

Route de Barétous : EUROVIA doit refaire le goudron.

Église : Le panneau retraçant l'histoire de l'église, qui se trouve sous le porche, sera refait. Il est probable que le premier ait été commandé auprès de l'entreprise Artifix. Les services de la Ville font des recherches en ce sens.

Ludothèque itinérante : Madame IBARROULE cherche un local de stockage de 10m2 pour son matériel, pas trop loin du quartier de préférence.

Elle propose également de monter un dossier de budget participatif pour le quartier.

**La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu le mardi 28 janvier 2025 à 20h30 à l'ancienne école**